

L'indépendance dans l'enseignement, c'est possible.

Exemple du Collège Lyonnais des
Généralistes Enseignants.

Le CLGE

- Association, société, d'enseignants et maîtres de stage (ou Enseignants cliniciens ambulatoires). Statuts Loi 1901.
- Objectifs : concevoir, mettre en œuvre et participer à l'enseignement de la Médecine Générale au sein de l'Université Claude Bernard Lyon 1.

État des lieux en 1998.

- Recettes :
 - ◆ cotisations 250 francs (38 €) avec 50 à 60 cotisants pour 180 enseignants.
 - ◆ Reste des recettes : « dons » de l'industrie pharmaceutique.
 - ◆ Total : 20 000 francs (3000 €) de chiffre d'affaires annuel

Prise de conscience

- Réflexion dans le nouveau bureau : constat de refus de cette dépendance financière
- Question de l'indépendance soulevée à l'AG de septembre 1998.
- Débat collectif.

Décision

- 100 membres sur 180 à jour de cotisation, présents ou ayant donné procuration.
- trois décisions :
 - ◆ Le CLGE n'accepterait plus de subsides de l'industrie pharmaceutique.
 - ◆ La cotisation annuelle serait portée à 160 €.
 - ◆ Le bureau de l'association explorerait les voies possibles de financement sans conflit d'intérêt mettant en jeu l'industrie.

Moyens et mise en action

- En 2000 :
 - ◆ Formation d'un groupe à l'analyse décisionnelle et statistique (DU)
 - ◆ Conception de projets de recherche.
 - ◆ Réponses à appels d'offres publics. (ANAES, HAS, DGS, FAQSV)
 - ◆ Au moins un à deux projets de recherche en cours par an.

Moyens et mise en action

- En 2001 :
 - ◆ Obtention de l'agrément d'organisme formateur pour la Formation Professionnelle Continue
 - ◆ Organisation de séminaires de formation (OGC, FAF).

État des lieux en 2006

- Recettes :
 - ◆ Cotisations : 120 membres à jour soit 19 200 €
 - ◆ Projets de recherche en cours : environ 400 000 €
 - ◆ Formation continue : environ 60 000 €
- CA annuel : 480 000 € environ
- Aucun financement autre.